

Cour de France.fr / Vie quotidienne / Itinérance, voyages et exil / Etudes modernes / Remarques sur les notions de « capitale » et de « résidence » pendant le haut Moyen Âge

**Carlrichard Brühl**

## **Remarques sur les notions de « capitale » et de « résidence » pendant le haut Moyen Âge**

Article. Source : Journal des savants

**Brühl, Carlrichard, "Remarques sur les notions de « capitale » et de « résidence » pendant le haut Moyen Âge", dans Journal des savants, 1967, n° 4, pp. 193-215.**

### **Extrait du texte**

De nos jours, n'importe quel annuaire nous renseigne sur les « capitales » des différents États, et l'un des jeux favoris parmi les élèves des écoles consiste à connaître le plus grand nombre possible de pays aux noms bizarres ainsi que leurs capitales. La capitale représente un facteur de stabilité dans la vie constitutionnelle d'un pays, et il n'est pas rare qu'elle soit expressément fixée par la constitution elle-même. C'est ainsi que les changements de capitale sont rares et qu'ils indiquent en général de graves bouleversements politiques. Il suffit de rappeler ici pour mémoire le déplacement de la capitale, de Saint-Pétersbourg à Moscou, après la révolution d'Octobre. Nous avons encore à la mémoire le souvenir des luttes passionnées menées autour du choix de la capitale « provisoire » de la République fédérale allemande. Mais qu'est-ce donc qui détermine la capitale d'un pays ? Le rappel de capitales telles que Canberra, Ottawa et Bonn montre clairement que ce ne sont pas l'importance démographique, la puissance économique ni le rayonnement culturel d'une ville qui déterminent son caractère en tant que capitale, mais uniquement le fait que le gouvernement et la tête de l'administration, également le Parlement pour les démocraties, y ont leur siège.

[Lire la suite \(Persée\)](#)